

L'ASSOCIATION



ENFANTS

Les personnes mineures dont l'un des parents est incarcéré. Nous n'intervenons pas si l'enfant est victime des faits pour lesquels son parent est incarcéré.

RELAIS

Faire tiers quand la fonction parentale est en souffrance : doubleuse et mise en suspend suite à l'incarcération d'un parent.

PARENTS

Parent ou beau parent incarcéré (prévenu ou condamné).

INCARCÉRÉS

Uniquement sur le temps de la détention, en milieu fermé.

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Éditorial de Mme La Présidente

La continuité des liens familiaux est un principe reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989 ; elle stipule que le maintien du lien avec le parent incarcéré constitue pour l'enfant un droit fondamental. Ce principe fait écho aux travaux et observations cliniques qui prouvent que la rupture du lien parent-enfant compromet le bon développement de l'enfant.

Le conseil de l'Europe dans sa recommandation en date de mars 2018 réaffirme de son côté:

« En vue d'atténuer un effet négatif évitable de la détention d'un parent sur les enfants et la compétence parentale, afin de protéger le développement de l'enfant et de favoriser la réunion de la famille, si approprié ; et reconnaissant que les enfants de détenus sont des personnes vulnérables et que la prise en compte de leurs besoins et de leurs droits fait partie intégrante de la stratégie du Conseil de l'Europe pour les Droits de l'Enfants et devraient faire partie également des stratégies nationales (..) »

Convaincu que les contacts entre les enfants et leur parent détenu peuvent avoir une influence positive sur l'enfant, le parent détenu, le personnel et le milieu pénitentiaire et, en fin de compte sur la société en générale (...) »

Comme chaque année, nous souhaitons rappeler l'intérêt du travail social effectué par le Relais Enfants-Parents Incarcérés HdF :

- Les enfants et adolescents dont l'un des parents est incarcéré (voire les deux) subissent une violence sociale à la fois diffuse et objective, dans leur famille et aussi dans les différents lieux de socialisation et d'éducation.
- A la maison : les familles touchées par l'incarcération d'un proche sont le plus souvent dans un état de grande précarité que l'incarcération vient fragiliser davantage. Elles méritent d'être traitées avec le plus grand respect afin de pouvoir intervenir, approcher et échanger avec des parents, des enfants qui vivent dans la colère, la peur et l'incompréhension.
- Les répercussions dans la vie de l'enfant du délit, du crime et de l'arrestation de son parent, la séparation sont autant de traumatismes qu'il subit souvent seul.
- L'emprisonnement du parent révèle les secrets ou au contraire constitue une chape de plomb qui pèse sur chaque membre de la famille individuellement. La parole est figée ou se déverse sans modération.
- Les enfants et adolescents sont souvent très seuls dans ce marasme, privés de tiers, ami ou famille qui aurait le recul suffisant pour trouver un discours rassurant qui remettrait du sens dans ces situations parfaitement anormales au regard d'un être qui n'a pas encore les capacités de raisonner le « bien et le mal ».
- Le rôle de la société au travers son institution judiciaire qui s'introduit alors violemment dans sa vie privée doit être expliqué clairement à l'enfant. Expliquer à l'enfant, que la décision d'incarcérer son parent repose sur un ensemble de règles, est prise par un magistrat ; que son parent pourra se défendre et que lui doit laisser les adultes régler ces affaires sans avoir à prendre parti.
- Ces enfants font face à la grande question du bien et du mal qui interroge à la fois la société et les individus qui la compose alors même que la question se pose au travers de son propre parent. Alors qu'il est un enfant face à des questions auxquelles les adultes ont bien du mal à répondre.
- La rupture impose un non-dit institué ; maintenir le lien, c'est avant toute chose rétablir des échanges.

Les réponses apportées par le REPI visent à mettre dans la vie de ces enfants des temps dédiés à la parole pour pouvoir dire les peurs, les inquiétudes, les questions. Repositionner les responsabilités des

différents adultes qui gravitent autour d'eux et ainsi redonner à l'enfant la place qui est la sienne dans sa relation à son parent et dans la société.

Des temps avec les enfants dans le cadre des accompagnements, avec le parent incarcéré dans les ateliers.

Oser se dire la violence de l'épreuve, la culpabilité, les blessures et les incompréhensions mais aussi la joie de se retrouver, le plaisir de jouer ensemble lors des fêtes, reprendre des liens, pour donner un sens à son histoire personnelle et familiale.

En 2019, l'équipe, toujours constituée de salarié-e-s et de bénévoles, a accompagné 59 enfants en parloirs médiatisés, animé 333 ateliers de soutien à la parentalité et organisé 15 fêtes pour les enfants avec leurs parents en détention.

L'association dispose pour ce faire de subventions publiques et de fonds privés, toujours utilisés à bon escient et valorisés par la trentaine de bénévoles œuvrant à l'accomplissement de cette mission au service de l'intérêt général.

Anne-France LARIVIERE
Présidente,
Relais Enfants-Parents Incarcérés HdF

SOMMAIRE

PRESENTATION DU REPI	5
LES ACCOMPAGNEMENTS	
Les enjeux des visites au parloir	7
Mise en place et suivi des accompagnements	8
Articulation entre le dedans et le dehors	9
Donnée chiffrée des accompagnements	10
Procédure d'évaluation de la demande écrite du parent incarcéré	11
L'ATELIER MERE-BEBE AU CENTRE PENITENTIAIRE DE SEQUEDIN	
L'organisation de l'atelier mère-bébé	15
L'atelier mère-bébé	15
LES ATELIERS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	
Les objectifs des ateliers en détention	16
Témoignage d'un parent incarcéré	16
Bilan des ateliers	17
LES FETES	
Organisation et objectif	18
Bilan des fêtes.....	19
Témoignage d'un parent incarcéré	19
LES PARTENARIATS	
Partenariat politique et financier	21
Partenariat opérationnel.....	22
Sensibilisation et Information.....	23
PROJETS REALISES	
Les sorties des bébés de la nurserie	25
Témoignage	25
Accompagnement à la maternité	26
Accompagnement aux urgences	26
SYNTHESE D'UN ACCOMPAGNEMENT	27
BILAN MORAL	29
LEXIQUE	30

PRESENTATION DU RELAIS ENFANTS-PARENTS INCARCÉRÉS

Être bénévole au Relais Enfants-Parents Incarcérés HdF

Ils sont une trentaine à se mobiliser pour les enfants et leurs parents incarcérés. Cette année, les bénévoles ont consacré plus de 1292 heures à l'association.

Leur engagement permet à l'association d'exister. Ils sont présents au côté de l'équipe salariée lors des fêtes, des ateliers, des réunions, d'un dépannage ou d'un coup de main administratif. Ce sont eux qui accomplissent la majeure partie des accompagnements.

Les salariées sont toujours disponibles pour répondre aux interrogations et éventuelles inquiétudes des personnes bénévoles. Nous leur proposons différentes formations par le biais des réunions, et des échanges réguliers avec chacun d'entre eux.

TEMOIGNAGE :

Je suis bénévole de l'association Relais Enfants-Parents ... j'aimerais mieux dire : bénévole « avec » le Relais Enfants -Parents

Ce sont les vacances, aujourd'hui j'emmène mes 2 petites protégées, comme j'aime les appeler, rendre une visite à leur papa en prison : ¾ d'heure de route jusque Boulogne, la même chose dans l'autre sens, puis parler 1 heure environ. Ensuite nous ferons la route dans l'autre sens, et je rentrerai chez moi ¾ d'heure plus tard. Une demi-journée, peu de temps dans 1 vie pourrait-on penser ; mais aussi 1 expérience très particulière, pas ordinaire. C'est un moment où on se retrouve seul(e), avec la responsabilité d'accompagner des enfants dans le cadre pas banal d'avoir l'un de ses parents en prison et parfois pour des actes gravissimes. Que se passe t'il dans leur tête ? Que dire ou ne pas dire ? Comment être en restant soi-même ?

Je voudrais donc souligner l'importance du REPI, de l'équipe d'éducatrices et de permanents qui structurent et cadrent l'accompagnement, conseillent dans l'échange, ponctuent et aident à la décision, confortent ou rectifient les attitudes, provoquent des rencontres avec l'entourage des enfants si nécessaire.

L'écoute et la confrontation de points de vue entre bénévole et permanent rendent crédible le but poursuivi de garder ou de créer du lien entre parents et enfants et faire en sorte de le rendre le plus qualitatif possible pour le bien-être des enfants. Il m'est arrivé de rentrer une fois d'un parler et avoir eu l'impression d'avoir fait le taxi POINT...pas un mot des filles, pas un mot du papa quasiment, des regards de travers, bref j'étais très mal à l'aise. Il fallait en parler pour y voir clair !

Parmi les interrogations, réflexions ou constatations, en voici quelques-unes qui me reviennent :

Ce que l'on vit avec le ou les enfants

Ce que l'on partage au parler avec le papa ou la maman (et parfois des tiers)

Ce que l'on communique (ou pas) à l'autre parent

Ce que les enfants veulent bien nous dire

Leur droit de ne rien dire, ou de parler

Leur crainte d'être réprimandé par l'autre parent

Les impressions, les gênes, les silences, les moments joyeux, la réalité du moment partagé et sa compréhension, lecture et interprétation de certaines situations vécues au parler.

L'attitude adéquate, les limites imposées ou que l'on souhaite s'imposer.

Le respect de l'enfant accompagné.

Le positionnement de soi, bénévole, au milieu de cet environnement.

La difficulté de dialoguer avec l'un et l'autre des enfants accompagnés lorsqu'ils sont 2 (ou plus)

L'amélioration de la qualité de l'accompagnement, la confiance

Et sans doute bien d'autres questionnements..

Marie-Pascale

LES ACCOMPAGNEMENTS AUX PARLOIRS

LES ACCOMPAGNEMENTS

1. Les enjeux des visites aux parloirs

Un enfant ou un adolescent a besoin d'une continuité dans la relation avec son parent pour grandir et de la vérité pour se structurer. Le parent détenu a lui aussi besoin de continuité dans la relation avec son enfant pour lui permettre de conserver son rôle et ses responsabilités. Nous essayons, lors des retrouvailles au premier parloir, puis lors des suivants de créer les meilleures conditions possibles, afin que pour le parent et son ou ses enfant(s), les parloirs se passent au mieux, sous l'œil attentif du représentant de l'association. Les jeux servent de support à l'échange.

1.1 Rétablir la vérité sur la prison

La vérité peut être dure à affronter pour le parent comme pour l'enfant, mais la connaître est structurant pour l'enfant. Certains parents préfèrent la cacher ou la déformer pensant ainsi préserver leur enfant d'une réalité trop brutale, exemple : « papa est à l'hôpital », « maman est partie en voyage ». Le travail de médiation sur la réalité de la prison s'engage avec le parent détenu et la personne responsable de l'enfant afin que la vérité soit dite à l'enfant. L'accompagnateur du REPI intervient pour ouvrir le dialogue et amener des éléments de réflexion sur la nécessité pour l'enfant de s'entendre dire la vérité sur le lieu de l'incarcération de son parent. Enfin, nous pouvons aider les enfants à poser leurs questions et les accompagner dans leurs réflexions.

1.2 La sécurité de l'enfant

L'accompagnateur du REPI reste présent dans le parloir.

Il veille à ce que l'enfant ou l'adolescent ne soit pas instrumentalisé, exemple : « donne-moi des nouvelles de ta mère et de son nouveau copain ».

Si des propos inappropriés sont tenus, le bénévole ou le professionnel de l'association intervient et reprecise le cadre du parloir dans l'intérêt de l'enfant.

Si nécessaire, un entretien individuel peut être proposé au parent détenu pour faire le point et lui rappeler ses engagements.

1.3 Le soutien à la famille et à la personne détenue

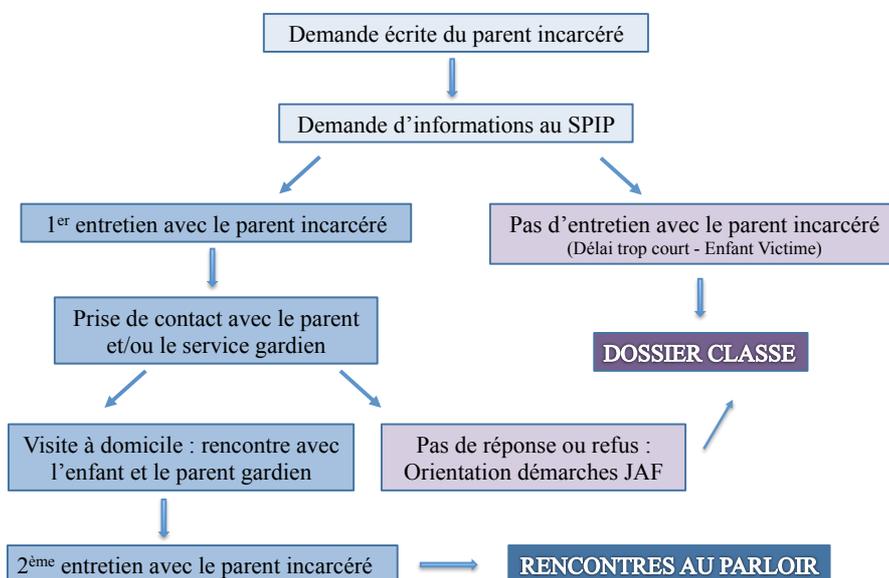
L'intervention du REPI permet, quand la famille ne souhaite pas ou ne peut faire les parloirs, de résoudre le problème des visites de(s) enfant(s) au parloir. Ce relais procure un profond soulagement. Dans certaines situations, il y a un véritable accompagnement de toute la famille pour que les conflits du couple, qui cernent l'enfant, puissent laisser la place à une autre dynamique centrée sur l'intérêt de l'enfant et ainsi rendre à chacun sa place dans la famille.

1.4 L'aménagement des parloirs

Le REPI prend à sa charge l'entretien et l'aménagement des parloirs médiatisés mis à sa disposition ainsi qu'à celle des enfants accompagnés par un éducateur des services sociaux. Il faut, pour que ces lieux restent corrects pour accueillir des enfants, les nettoyer et renouveler régulièrement le petit mobilier, les jeux et les jouets.

2. Mise en place et suivi des accompagnements

2.1 Procédure et évaluation de la situation



2.2 Le suivi des accompagnements

Qui accompagne les enfants au parloir ?

Les éducatrices s'occupent des accompagnements les plus complexes ; les autres situations sont attribuées aux bénévoles en fonction de leurs expériences, de leurs attentes et des distances géographiques à parcourir. C'est la même personne qui accompagne toujours la même famille. Nous nous adaptons le plus possible aux familles et à leurs besoins en fonction de nos moyens. Les professionnelles du REPI travaillent avec les bénévoles et sont à l'écoute de leurs inquiétudes et interrogations

Les comptes rendus

Les comptes rendus de chaque visite sont essentiels. Ils permettent à l'équipe salariée/bénévole de réfléchir sur ses pratiques, de revenir sur le travail effectué et de suivre l'évolution des actions. Les bénévoles font un compte rendu écrit et oral aux professionnelles après chaque accompagnement. Les salariées retranscrivent ces informations dans leurs dossiers. Ce travail est important car il permet d'évaluer nos actions et de transmettre si besoin, des informations fiables aux partenaires sociaux de la protection de l'enfance ou judiciaires sur les rapports entre l'enfant et son parent lors des visites aux parloirs.

3. Articulation entre le dedans et le dehors par l'entremise du Relais Enfants-Parents Incarcérés

3.1 Partenariat avec les services sociaux et psychologiques le temps de l'accompagnement

- Des entretiens réguliers ont lieu avec les référents sociaux dans le cadre du suivi d'une situation et de la préparation à la sortie.
- Des entretiens sont organisés en détention avec le référent social, la personne incarcérée et le professionnel du REPI.
- Des entretiens avec les psychologues qui suivent les enfants.
- Diffusion du livret « Ici et Là bas »
- Communication auprès des services sociaux de la demande d'accompagnement d'un parent incarcéré dont les enfants bénéficient d'une mesure de protection, orientation des référents vers les SPIP, informations sur les procédures et les parloirs aménagés ;
- Note au magistrat pour l'éclairer sur l'évolution des parloirs.

3.2 Dans le cadre de la préparation à la sortie

Le REPI intervient sur le temps de l'incarcération, pour préparer les rencontres à l'extérieur dans les situations de séparation du couple parental.

Auprès des personnes incarcérées en partenariat avec les SPIP :

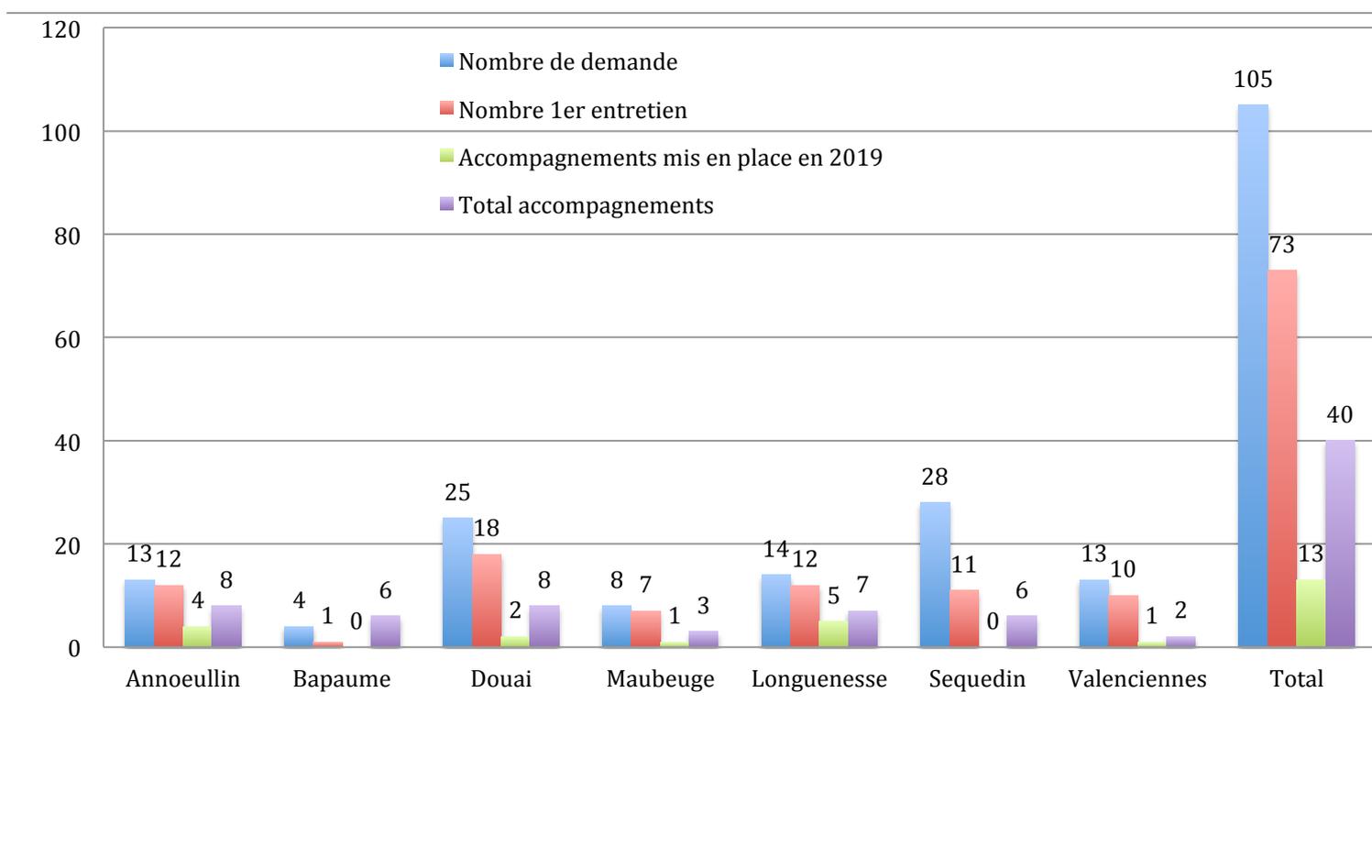
- Un entretien avec le parent incarcéré pour l'informer de la nécessité d'anticiper le cadre des rencontres avec ses enfants. De la nécessité de mise en œuvre des modalités de l'exercice d'un droit de visite ordonné par le JAF.
- Information sur les points rencontres.
- Information sur la possibilité de mettre en place une médiation familiale.
- Orientation vers une médiatrice familiale en charge des interventions auprès des personnes incarcérées dans le Pas-de-Calais.

Auprès des familles :

- Sensibiliser à la nécessité d'anticiper le cadre des rencontres à la sortie. De la nécessité de l'établissement des modalités de l'exercice d'un droit de visite ordonné par le JAF.
- Information sur les points rencontres.
- Information sur la possibilité de mettre en place une médiation familiale. Orientation vers la médiatrice familiale en charge des interventions auprès des personnes incarcérées dans le Pas-de-Calais.

4. Données chiffrées des accompagnements par établissement pénitentiaire

En 2019, l'Association "Relais Enfants-Parents Incarcérés" a accompagné **59 enfants** en parloir médiatisé. Le suivi a concerné **40 familles**.



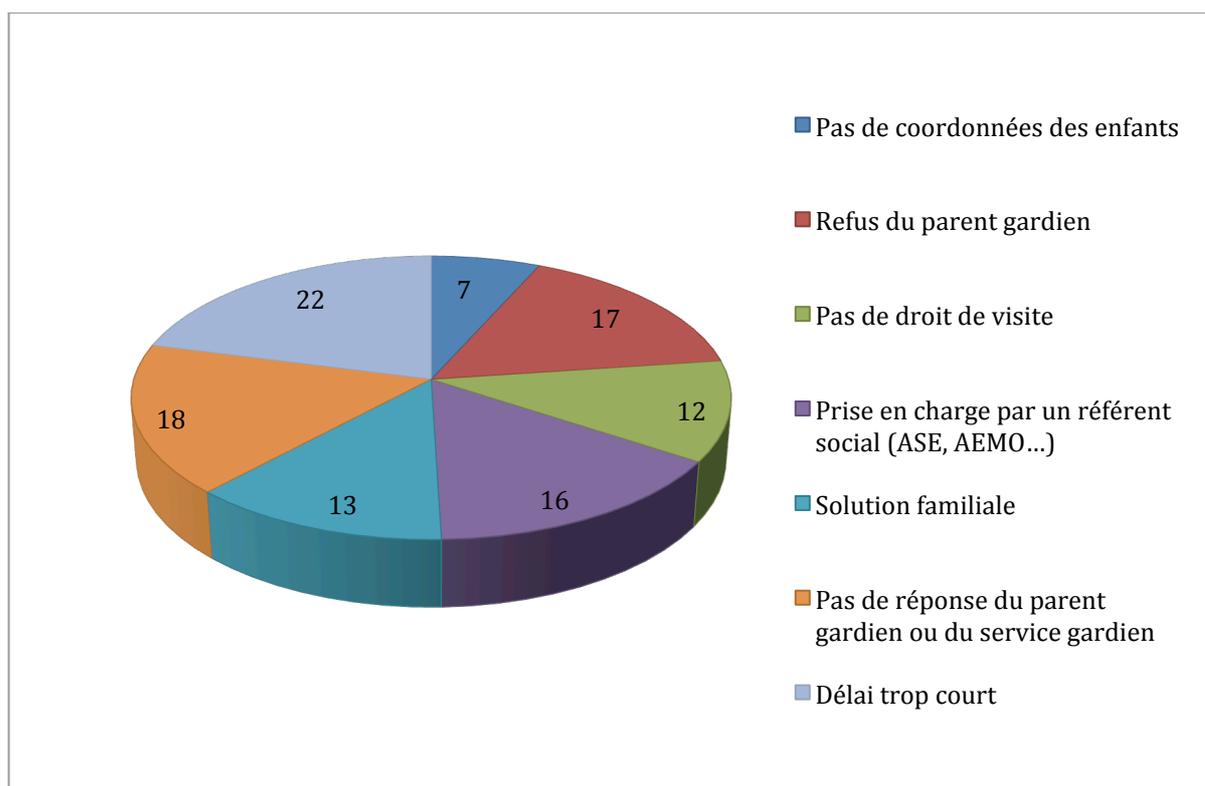
5. Procédure d'évaluation de la demande écrite du parent incarcéré :

En 2019, nous avons reçu 113 demandes qui ont été traitées dans un délai de 15 jours dès réception du courrier.

Avant de rencontrer le détenu, nous contactons le CPIP pour avoir plus d'informations sur la situation du parent incarcéré. Nous n'entamons pas de démarches dans les cas suivants :

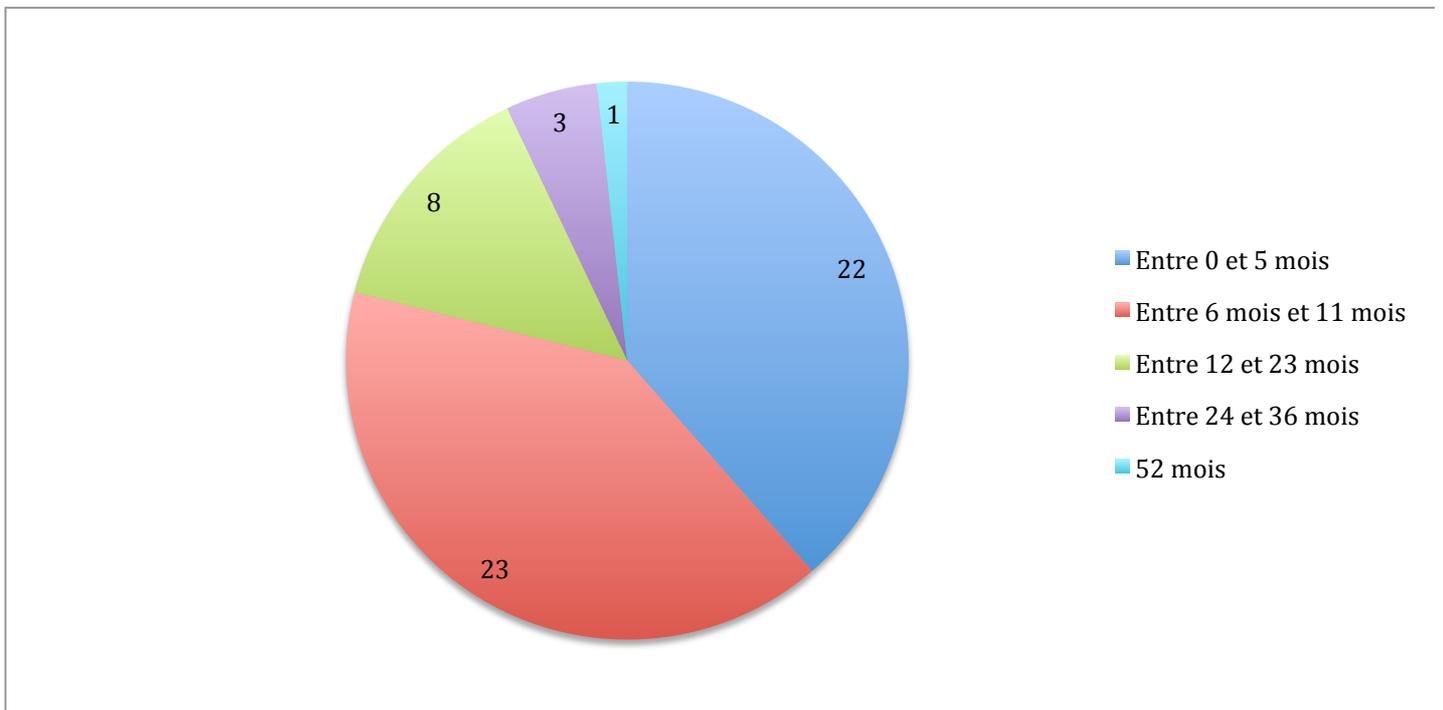
- si l'enfant est victime des faits reprochés au parent incarcéré
- si le temps d'incarcération du parent incarcéré est de moins de 6 mois car il n'y aura pas assez de temps pour bien effectuer les démarches d'accompagnement de l'enfant
- si il y a d'autres personnes (famille ou référent social) pour accompagner l'enfant

Après avoir étudié chaque demande, les éducatrices ont effectué premiers entretiens, 13 entretiens ont abouti à la mise en place d'accompagnement d'enfants au parloir.



5. Temps de séparation entre le parent incarcéré et son enfant

Un enfant n'avait jamais vu son père.



Département de vie via lieu d'incarcération	Nombre d'enfants
Du 59 au 59	31
Du 59 au 62	10
Du 62 au 62	12
Du 62 au 59	4

6. Synthèse chiffrée des accompagnements

2019	Visite au parloir	UVF	Entretien détenu (1 ^{er} entretien, 2 nd entretien et point d'accompagnement)	Entretien famille	Entretien bénévole	Visite au domicile	Synthèse	Entretiens travailleurs sociaux (ASE, AEMO, CPIP)
	177	5	108	188	99	20	3	217

Lieu de vie des enfants accompagnés et suivi social	Lieu de vie des enfants	Absence de mesure	AEMO	ASE	Total
NORD	Roubaix	3			3
	Tourcoing	3		2	5
	Lille	4		2	6
	Cambrasis	1	3		4
	MEL	10	1	5	16
	Valenciennois	2			
	Douaisis	1	1		2
	Flandres Intérieures		3		3
	Avenois	3			5
	Total Nord	27	8	9	44
PAS DE CALAIS	Béthunois	5	1		6
	Lapugnoy	1			1
	Calais	2			2
	Audomarois	1	1	2	4
	Total Pas-de-Calais	9	2	2	13
75	Montmorency	2			2
	TOTAL	38	10	11	59

LES ACTIONS COLLECTIVES

LES ATELIERS MERE-BEBE AU CENTRE PENITENTIAIRE DE SEQUEDIN

1. L'organisation de l'atelier mère-bébé

Une équipe a été mise en place. Elle se compose de quatre bénévoles et d'une éducatrice spécialisée qui interviennent chaque semaine pendant deux heures en binôme. Les intervenantes sont des personnes extérieures à la prison et aux services sociaux ; elles proposent une relation basée sur la libre adhésion. Après chaque atelier, un compte rendu est rédigé et transmis à l'ensemble de l'équipe de la nurserie. Des réunions d'évaluation et d'organisation des intervenantes sont organisées très régulièrement.

En 2019, le REPI a animé 49 ateliers.

2. L'atelier mère-bébé

Les ateliers à la nurserie ont pour but de soutenir la relation entre la mère incarcéré et son enfant présent à la nurserie mais également avec son ou ses enfant(s) résidant à l'extérieur.

Les intervenantes sont des personnes ressources qui soutiennent les mamans dans la relation à leur bébé et à leurs enfants à l'extérieur. Elles s'intéressent à chaque enfant, soulignent les progrès qu'ils font et rassurent les mères. Les échanges portent sur l'éducation des enfants, les derniers parloirs, la scolarité...

❖ De la cuisine

Une fois par mois, un atelier de cuisine est proposé aux mamans et à leur enfant avec des idées de recettes adaptées à l'âge des enfants, mais aussi la possibilité de cuisiner des pâtisseries ou des plats en fonction des souhaits des mamans.

❖ De la confection

Nous fournissons le matériel nécessaire pour que les mères puissent réaliser des cadeaux pour leurs enfants. Nous les aidons dans ces confections en proposant un panel d'idées, en fonction de l'âge et des goûts de leurs enfants.

Les mamans confectionnent parfois avec leur enfant (empreintes, peinture avec les doigts...) mais elles confectionnent également des objets plus complexes, qu'elles réalisent seules. Les intervenantes prennent alors le relais pour prendre en charge leur bébé, proposer des petits jeux en ayant une attitude bienveillante, ce qui permet de valoriser les progrès des enfants et d'instaurer du tiers dans la relation mère-enfant.

❖ Des anniversaires

Nous organisons avec les mamans, le premier goûter d'anniversaire des bébés. Un petit cadeau est offert à l'enfant par l'association.

❖ Des photos

Une fois par mois des photos de l'enfant et de sa maman sont prises par les intervenantes ou les mamans afin de permettre aux mères d'avoir des souvenirs de leur enfant à chaque étape de leur vie et d'en envoyer aux proches à l'extérieur. Les mamans sont très en demande de ces photos.

LES ATELIERS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

1. Les objectifs des ateliers en détention

1.1 Un lieu de parole

Les personnes détenues s'inscrivent dans ces ateliers parce qu'ils sont parents et que ces ateliers sont un temps dans la détention dédié à leur relation à leur(s) enfant(s). Les ateliers sont des espaces permettant des échanges avec les intervenants et les autres personnes détenues dans la confiance et le respect. Le dialogue peut s'amorcer autour de leurs inquiétudes quant à leur place de parent dans la vie de leur enfant malgré la séparation. Plus généralement les personnes détenues se posent les mêmes questions que tous les autres parents, sur l'éducation, l'école...

Mais à cela s'ajoute les questions autour de la vérité sur les causes de la détention et sur le lieu où ils se trouvent, ils sont encore très nombreux à préférer mentir à leur enfant, pensant ainsi les épargner. Les intervenants s'interrogent alors avec eux sur ce que vivent les enfants, sur ce qu'ils savent vraiment de la vie de leur parent incarcéré et de ce à quoi les enfants sont confrontés dans leur vie quotidienne suite à cette incarcération.

1.2 La confection de cadeau pour les enfants

Le cadeau est un support à la relation souvent fragilisée par la séparation. Il peut être transmis lors du parloir. Pouvoir offrir un bijoux ou un doudou qu'ils ont eux-mêmes fabriqués, permet d'équilibrer la relation : grâce aux ateliers le parent peut lui aussi montrer à l'enfant qu'il pense à lui faire plaisir et qu'il peut lui apporter des choses. Il n'est plus que tributaire de ce que les personnes de l'extérieur lui apportent.

Les participants se lancent souvent sans la moindre compétence dans la confection, très vite ils prennent de l'assurance, et se montrent soucieux de faire de leur mieux. Certains parents détenus n'ont plus de contact direct avec leur enfant. Dans ce cas, l'association prend en charge l'envoi des cadeaux. Les autres offrent les cadeaux au parloir.

2. Témoignages :

Courrier de demande d'inscription : « Je me permets de vous faire parvenir ce mot afin de vous demander la possibilité d'être sur le liste d'attente pour participer au REPI. Vu l'âge de mon fils, j'évite de le faire venir au parloir et de pouvoir faire des activités, des dessins pour lui me ferait vraiment un très grand plaisir et cela me permettrait de rester père et d'avoir un minimum d'attache car j'ai l'impression de perdre mon rôle. Dans l'attente (...) »

« Dans la vie de la détention, on a tendance à s'effacer, à perdre notre dignité. A travers cette activité, on est identifié comme parent, comme un être humain. »

3. Bilan des ateliers de soutien à la parentalité et de confection en 2019

	Nombre d'atelier	Nombre de participant
Maison d'arrêt de Valenciennes hommes	35	10
Maison d'arrêt de Valenciennes femmes	39	17
Maison d'arrêt de Sequedin quartier femme	49	27
Maison d'arrêt de Sequedin quartier mère-enfant	49	14
Maison d'arrêt de Sequedin quartier B hommes	41	23
Maison d'arrêt de Sequedin quartier A hommes	41	22
Maison d'arrêt de Douai	42	46
Centre pénitentiaire de Maubeuge	37	24
TOTAL 2019	333	183

En 2019, **333 ateliers de soutien à la parentalité** ont été animés par les bénévoles et les salariées du REPI.

LES FETES



1. Organisation et objectif des fêtes

L'Association "Relais Enfants-Parents Incarcérés Hauts de France" organise des fêtes en partenariat avec l'administration pénitentiaire depuis 19 ans.

Ces fêtes s'adressent aux parents détenus et à leurs enfants mineurs. Elles se déroulent le mercredi dans la salle de sport de l'établissement pénitentiaire qui aura préalablement été aménagée par des membres du REP. En 2019, les fêtes ont eu lieu dans les centres pénitentiaires de Sequedin quartier homme et femme, Annoeullin en centre de détention et en maison d'arrêt, Douai, Longuenesse, Maubeuge et à Valenciennes.

La fête a pour objectif de proposer deux heures entre les enfants et leur parent incarcéré dans un autre contexte que celui des parloirs.

Le parent ou le membre de la famille accompagnant habituellement l'enfant au parloir n'est pas présent et c'est donc l'occasion pour l'enfant de passer un moment privilégié avec son parent détenu.

Des jeux et des activités manuelles sont proposés. L'enfant et son parent vont pouvoir faire une pâtisserie ensemble parfois pour la première fois. Ils peuvent courir, faire du vélo, jouer au ballon puisque la fête se passe dans une salle beaucoup plus grande que le parloir classique. Ils peuvent également se cajoler dans les coussins et matelas mis à disposition pour un moment tendre autour de livres.

Ces différentes activités proposées viennent animer la relation entre l'enfant et son parent et ainsi rendre possible de nouveaux rapports entre eux ou ranimer une complicité que l'ordinaire des parloirs avaient pu mettre en veille. Tout ceci en préservant la sécurité morale et physique des participants.

2. Bilan des fêtes en 2019

Participation aux fêtes en 2019			
Lieux	Mois	Enfants	Parents
Sequedin hommes	Mai	29	14
	Décembre	26	18
Sequedin femmes	Mai	17	10
	Décembre	24	15
Douai	Juillet	15	11
	Décembre	19	14
Longuenesse	Juin	22	12
	Décembre	19	10
Annoeullin CD	Juin	26	13
	Décembre	29	14
Annoeullin MA	Juin	20	11
	Décembre	10	7
Maubeuge	Janvier	8	6
	Octobre	15	9
Valenciennes	Avril	23	14
Total participants		302	178

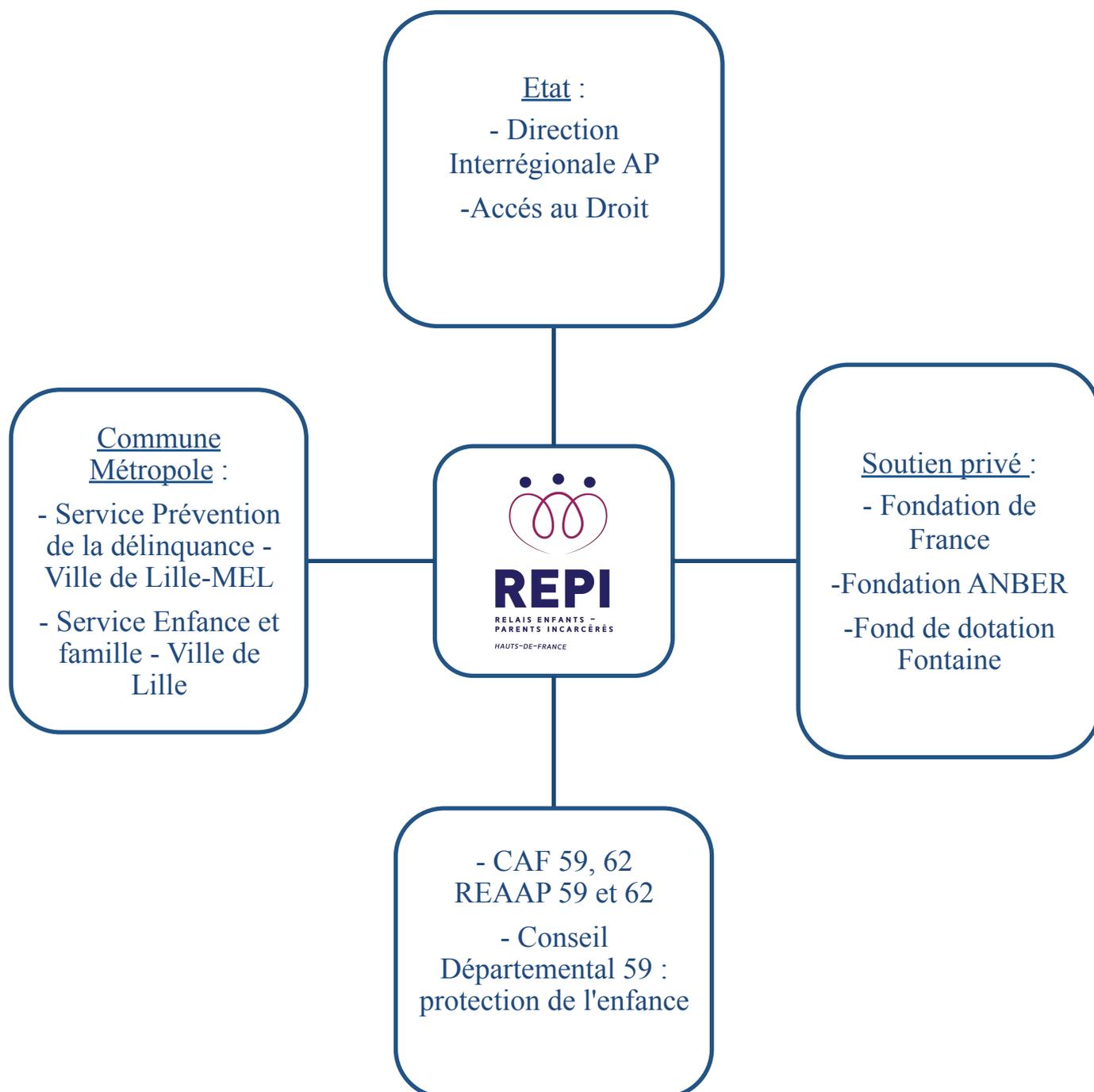
En 2019, le REPI a organisé **15 fêtes pour 302 enfants et 178 parents.**

3. Témoignage d'un père incarcéré

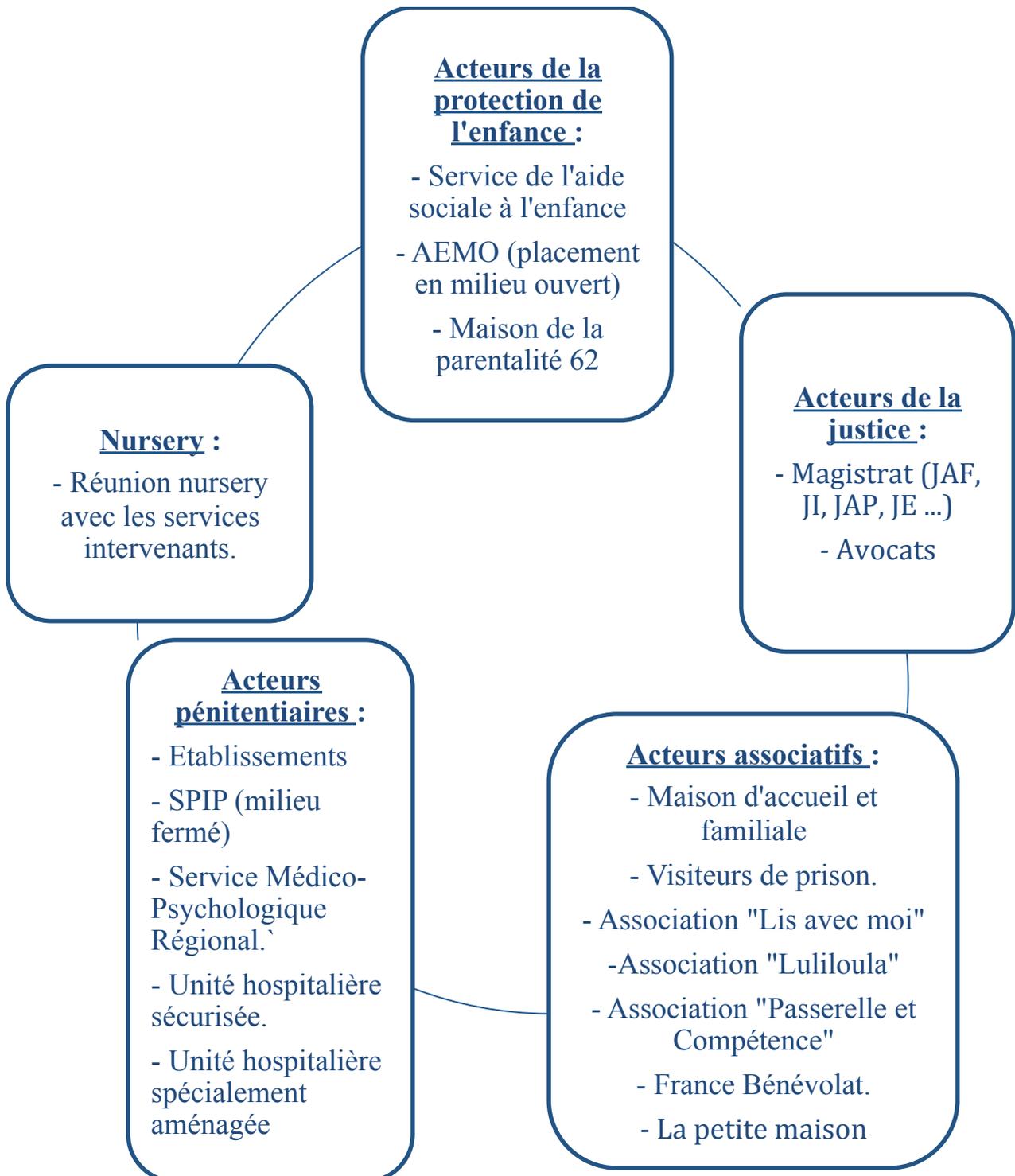
« Je tiens à remercier les bénévoles qui prennent du temps pour nous et nos enfants. Ils nous permettent de voir nos enfants dans un cadre plus convivial sur un temps plus long avec des jeux, des activités ... tout est là pour nos enfants. Les fêtes permettent de voir la détention autrement. »

PARTENARIATS

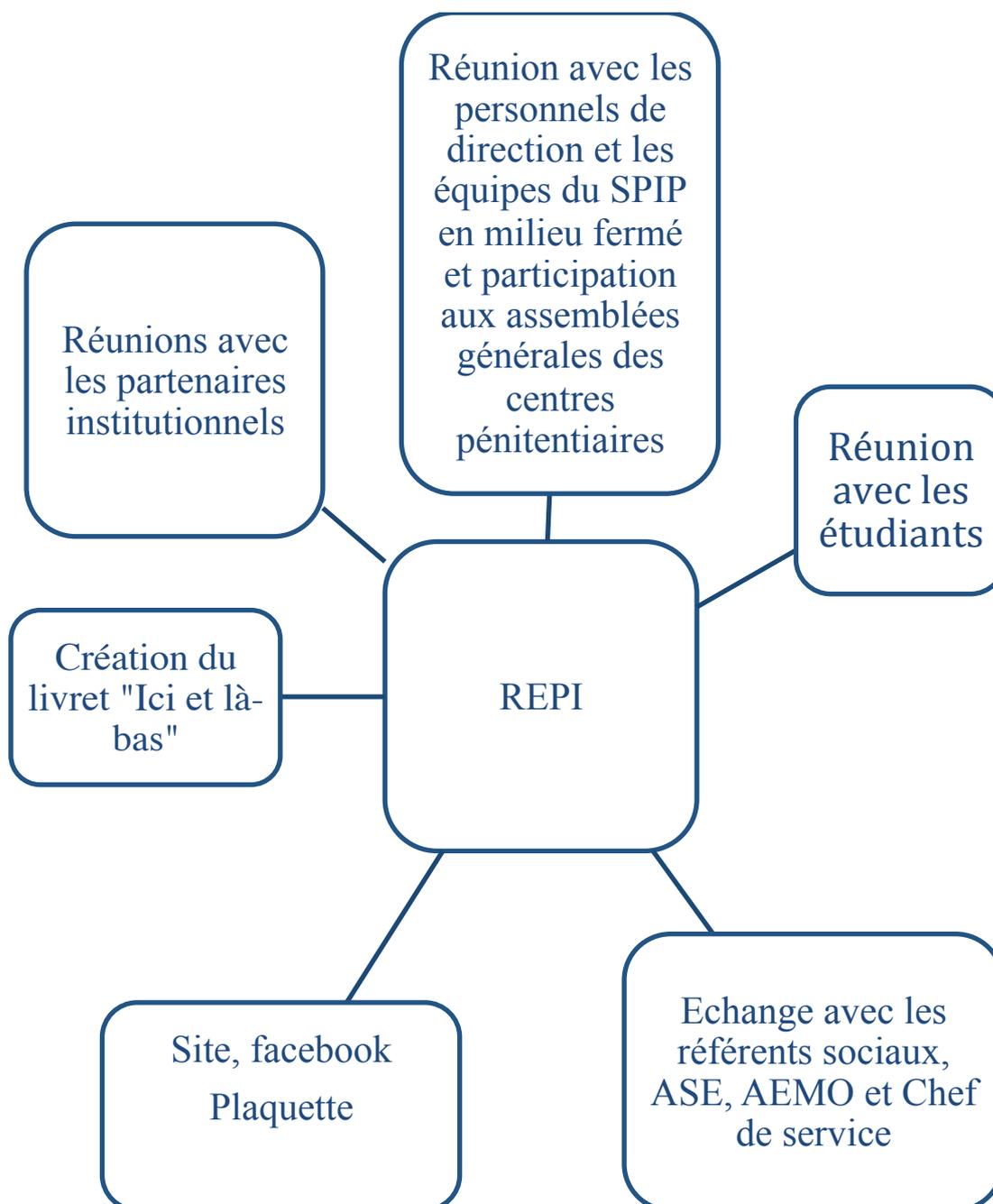
PARTENARIAT POLITIQUE ET FINANCIER



PARTENARIAT OPERATIONNEL



INFORMATION ET SENSIBILISATION



PROJETS REALISES EN 2019

LES SORTIES DES BÉBÉS DE LA NURSERIE DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE SEQUEDIN

Les ateliers de soutien à la parentalité hebdomadaires à la nurserie permettent de créer du lien avec les mères et leurs bébés. De cette confiance mutuelle, peuvent naître des projets tels que les sorties de bébés sur l'extérieur

Grâce à la mobilisation du REPI, Gabrielle a pu faire 36 sorties sur dix mois et Alice 20 sorties sur quatre mois. Ces sorties étaient organisées principalement à la « Petite Maison » où les petites filles ont pu expérimenter de nouvelles choses : jeux d'eau, manipulation de sable, de nouvelles matières, premiers contacts et communication avec des enfants de différents âges, rencontres avec d'autres adultes. Ces expériences sont venues enrichir et stimuler leurs compétences de jeunes enfants. Les carences sensorielles sont alors atténuées et leur développement sensori-moteur se poursuit sans grands obstacles.

Les premières séparations de la dyade mère/bébé sont aussi travaillées lors des sorties. En effet, progressivement, les mères et leurs bébés apprennent à se séparer pendant un temps donné. Cela permet à la mère de pouvoir retrouver un temps pour elle et de laisser un tiers entrer dans sa relation avec son enfant. De même, pour le bébé, il est primordial qu'il puisse expérimenter cette séparation en comprenant peu à peu qu'elle n'est pas définitive. Cela augure de la même façon la séparation qu'il pourrait y avoir aux 18 mois de l'enfant.

Témoignage de Monique et Myriam qui ont accompagnées Gabrielle à la « Petite Maison »

Une proposition est faite en fin d'année 2018 à une maman pour sa fille de 9 mois. Nous la connaissons depuis sa naissance.

Mme a confiance en nous, car nous intervenons de manière régulière le mardi après-midi dans le cadre des ateliers de la nurserie.

La première sortie de prison de cette enfant a lieu en janvier 2019, et se poursuit à raison d'une fois par semaine.

Nous sommes 2 bénévoles inscrites, assurant les sorties alternativement. Notre objectif, que G. puisse jouer avec des enfants de son âge et découvrir d'autres espaces tout en respectant l'anonymat de sa situation.

Lors du trajet vers la sortie de la prison, à ma grande stupéfaction, je m'aperçois que G. est connue par le personnel pénitencier, médical, social qui s'arrêtent pour lui dire bonjour et nous questionner sur notre destination.

Un intérêt sera posé à chaque sortie. Une vraie "star". Gabrielle observe les yeux grands ouverts.

Bien sûr, lors des premières sorties, il y a eu des pleurs : 1ère fois dans un siège auto ou un peu perdue dans la structure quand elle est la seule enfant dans le lieu.

Elle vient se faire consoler dans nos bras, tout en sécurité, on la rassure et on l'encourage.

Quel émerveillement de la voir rentrer en contact avec les autres enfants, les imiter dans leurs jeux, de s'initier aux codes de la communication.

Et pour nous de rencontrer et d'échanger avec les autres adultes est d'une grande richesse humaine, les discussions sont centrées sur le développement des enfants avec beaucoup de bienveillance, de tolérance.

Avec cet impression d'être dans "une bulle" pendant un temps déterminé.

Nous en sortons apaisées. Gabrielle, le plus souvent, dort pendant le trajet du retour.

Les retrouvailles avec la maman sont très chaleureuses, nous lui racontons les activités de sa fille, nommons les enfants présents.

Nous avons pris des photos de sa fille dans la petite maison et sur le trajet afin qu'elle puisse voir ce que vit sa fille à l'extérieur et de cette façon participer à la sortie.

Mme nous remercie à chaque fois de cet accompagnement régulier ; elle perçoit bien l'intérêt pour sa fille de côtoyer d'autres enfants.

LES ACCOMPAGNEMENTS À LA MATERNITE

Les sorties de Mme D. pour aller voir sa fille Eline au service arc-en-ciel de la maternité Jeanne de Flandres. E. est un bébé né prématurément et la présence de sa maman lui est indispensable. Le service ne pouvait pas héberger Mme D. plus d'une semaine, elle est donc retournée en prison sans sa fille. Ni l'administration pénitentiaire ni la PMI n'ont les moyens de pouvoir réagir à ce type de situation, hors qu'il est nécessaire pour le développement de E. d'être avec sa mère tous les jours. La juge d'application des peines a accordé à madame D. un aménagement de peine l'autorisant à sortir tous les après-midi. L'administration pénitentiaire a organisé les sorties avec le REPI. L'équipe du REPI s'est donc fortement mobilisée pour faire les allers retours entre la prison et la maternité tous les jours pendant deux semaines, pour que mme puisse être avec son enfant ; Ainsi Eline a bénéficié de précieux moments de peau à peau avec sa maman. Les soins quotidiens prodigués par sa maman, entourée de l'équipe médicale, lui ont permis de grandir dans de bonnes conditions et ainsi d'atténuer les fragilités de la prématurité. La maman a ensuite été hébergée dans le service Arc en ciel. Le REPI a ensuite assuré le trajet pour les amener toutes les deux à la nurserie de la prison. La prématurité d'Eline nécessitant une surveillance médicale particulière durant les premiers mois, l'équipe du REPI a donc continué à se mobiliser pour assurer les sorties d'Eline et sa maman pour les rdv médicaux. Mme D. a ainsi pu assister à tous les rdv médicaux dont avait besoin sa fille.

L'ACCOMPAGNEMENT AUX URGENCES

Les éducatrices de REPI ont aussi dû faire face à une situation inédite. En fin de journée, Gabrielle a eu de la fièvre. En l'absence de médecin, l'administration pénitentiaire a fait appel aux pompiers pour que Gabrielle soit emmenée aux urgences. Aucun service public n'étant habilité à le faire, l'association a pris la responsabilité avec l'accord de sa mère d'accompagner l'enfant afin qu'elle ne soit pas seule le temps du transfert et des soins. Une éducatrice a accompagné Gabrielle pour la rassurer et rester auprès d'elle, le temps du trajet en ambulance et les quelques heures d'hospitalisation. Une fois les inquiétudes écartées sur la santé de Gabrielle, une autre éducatrice est venue les chercher à l'hôpital pour ramener Gabrielle à la nurserie auprès de sa maman. Finalement, la fièvre avait disparu le lendemain.

TEMOIGNAGE DE MATHILE BRACKMAN -EDUCATRICE SPECIALISEE

Camille et son père

Nous accompagnons Camille, depuis l'été 2019.

Nous commençons à intervenir dans la situation alors qu'elle vient d'être confiée à un foyer de l'aide sociale à l'enfance. Camille a 10 ans, son père a été incarcéré alors qu'elle avait 3 ans.

Camille avait été placée quelques jours après sa naissance. Jusqu'à ses 3 ans, elle a vu son père en point de rencontre. A 6 ans, elle est retournée vivre chez sa mère. De l'âge de 3 ans jusqu'à l'été 2019, elle viendra un dizaine de fois au parloir avec sa grand-mère maternelle. Monsieur et Camille, lors des entretiens préparatoires, soulignent qu'ils n'ont pas pu avoir la possibilité de se parler, de jouer, pris par le temps et la présence des autres membres de la famille.

Monsieur fait appel à nous car sa mère ne vient pas régulièrement au parloir avec Camille. Si au début il voit dans sa demande d'intervention du REPI l'opportunité de voir sa fille plus souvent, très vite suite à la mise en place des parloirs, il nous fait part du fait qu'il apprend aussi à la connaître, il se « découvre père ».

Camille n'a jamais parlé à son père de sa peine de prison, n'a jamais posé de question, pour lever des malentendus. Alors que nous préparons la première rencontre, Camille est enthousiaste, mais ne parvient pas à évoquer des souvenirs avec son père. Elle dit avoir des questions à poser, nous travaillons avec l'éducatrice du foyer pour que les questions de Camille puissent être écrites pour le 1^{er} parloir.

Le premier parloir

Lors du premier parloir Camille demande à son père pourquoi il est en prison, qu'elle a été l'histoire de couple avec sa mère... Elle ne s'adresse pas directement à son père, elle passe par moi. Elle se cache derrière un livre, derrière moi, refuse le contact physique. Monsieur répond à ses questions de manière très adaptée. Il faut reprendre les réponses, Camille fait semblant de ne pas écouter. Elle montre à son père qu'elle veut maîtriser la relation : elle ne se livre pas, parle de manière agressive.

Son père est patient ; avec de l'aide, il verbalise ce qu'il ressent. Il valorise beaucoup Camille, lui dit combien il l'a trouvée jolie, combien il voudrait apprendre à la connaître.

En parallèle de ses questionnements et de son attitude distante, Camille écrit : « je veux que tu sortes de prison, me promener avec toi ». Monsieur réexplique qu'il a fait quelque chose de grave, qu'il doit purger sa peine. Il est touché de ce que lui dit sa fille, je mets en mots ce que je perçois de l'émotion de Monsieur. Jamais ils n'ont fait part de leurs émotions avant.

Il lui dit, alors que Camille lui annonce qu'elle aimerait une petite sœur : « je ne veux pas d'autre enfant Camille, tu es ma fille, maintenant je veux m'occuper de toi, je suis passé à côté de beaucoup de choses avec toi et c'est à toi que je veux me consacrer maintenant ».

Camille parle de ses inquiétudes dans la voiture « et quand il sortira, est ce qu'il va retourner avec ses potes et ne plus me calculer ? » Le défi de Monsieur sera sans doute de montrer à Camille qu'il est là pour elle.

En parallèle de ces parloirs d'autres enjeux pèsent. Camille voudrait retourner vivre chez la nounou à qui elle a été confiée jusque ses 6 ans. C'est aussi ce que souhaite sa nounou. Lors d'un parloir Monsieur affirme qu'elle doit vivre chez sa mère « sa vraie famille et pas une étrangère ». Camille parvient alors à dire à son père : « mais c'est toi l'étranger pour moi, t'es qui toi ? ». Le travail entre ses deux là consiste à reformuler, créer de l'échange. Il faut faire prendre conscience à Monsieur de la réalité de la vie de sa fille par rapport à ses désirs de vie famille idéale. Petit à petit un dialogue va s'instaurer.

Monsieur a compris sa fille et reviendra sur ses propos lors du parloir suivant. Il lui fera part de sa propre histoire, de ses regrets par rapport aux faits qu'il a commis et aussi sur la vie qu'elle a à cause de son incarcération, de ses consommations... Il dit « je sais c'est pas facile pour toi Camille, le placement tout ça, c'est dur, je comprends ». Finalement, monsieur parviendra à dire à sa fille qu'il la soutient dans son choix de vivre chez sa nounou, qu'il entend que c'est ce qu'il y a de mieux pour elle.

Nous mettons en avant l'intérêt que le référent de l'ASE puisse également rencontrer Mr afin qu'une cohérence entre les différents intervenants puisse se faire autour de Camille, que Monsieur puisse avoir des éléments lui permettant d'appréhender le positionnement du juge des enfants dans un autre prisme que celui de la mère de Camille qui est la seule avec qui il reste en contact régulier.

La fête de Noël

Lors de la fête de Noël organisée en détention Camille souffle pour la première fois de sa vie des bougies d'anniversaire avec son père. Elle découvre aussi que son père a des copains en détention. Ils se retrouvent dans une salle de sport à faire des activités qu'il n'avait jamais faites ensemble. Camille est méfiante, elle ne se laisse pas apprivoiser facilement, monsieur est patient et prend de plus en plus en considération l'intérêt de sa fille en laissant de côté ses envies, ses idéaux pour faire avec la réalité de sa fille.

Il me dit « il faut du temps à Camille, petit à petit on va se connaître mais j'aimerais tellement qu'elle me fasse un bisou, la prendre dans mes bras », tout ceci en présence de Camille attentive, sourire aux lèvres, les yeux levés au ciel.

Des visites en Unités de Vie Familiale sont envisagées ensemble, Mr promet de faire à manger, parle de son CAP cuisine, ils imaginent écouter de la musique ensemble, regarder un dessin animé. Vivre des moments de vie inédits pour écrire une histoire commune, se créer des souvenirs ensemble, apprendre à se connaître.

Les accompagner tous les deux est un travail délicat, il leur faut du temps mais aussi de l'aide dans l'apprivoisement réciproque, tout l'enjeu du travail de l'association. Un travail subtil, riche et nécessaire.

BILAN MORAL

L'équipe salariée est composée de :

- Trois éducatrices spécialisées et d'une directrice.
- Une trentaine de personnes bénévoles, de profil très différent.

Il faut également souligner que la moitié des bénévoles n'ont jamais travaillé dans le social, ni dans l'associatif. Nous avons à la fois des personnes jeunes qui n'ont pas encore commencé leur carrière professionnelle et des personnes retraitées. La moitié des bénévoles exerce une activité professionnelle.

Tous apportent à l'équipe salariée leurs observations et leurs questionnements sur les situations qu'ils prennent en charge, ce qui permet aux uns et aux autres de travailler en bonne intelligence pour permettre aux enfants de passer le cap de l'incarcération de leur parent dans un cadre plus rassurant et adapté à chacun d'entre eux.

LEXIQUE

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

CD : Centre de Détention

CMP : Centre Médico Psychologique

CPIP : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

EJE : Educatrice de Jeunes Enfants

JAF : Juge aux affaires familiales

JAP : Juge d'Application des Peines

JE : Juge des Enfants

JI : Juge d'Instruction

MA : Maison d'Arrêt

NC : Non Communiqué

PMI : Protection Maternelle et Infantile

REPI : Relais Enfants-Parents Incarcérés

REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

UTPAS : Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale

UVF : Unité de Vie Familiale

104 rue Cambrai – 2^{ème} étage
59000 Lille
Tél : 03-20-52-30-15
Mail : relaisenfantsparents.hdf@gmail.com
Site : relais-enfants-parents-incarcérés-hdf.fr
www.facebook.com/relaisenfantsparents nordpasdecalais

